

(Ajouter une date)

**Objet : Votre enfant a présenté des symptômes correspondant à la COVID-19 à l'école**

Cher parent ou tuteur,

Pendant la journée à l'école, votre enfant a présenté des symptômes correspondant à la COVID-19. Par mesure de précaution, votre enfant a été séparé des autres enfants et placé sous la surveillance d'un membre du personnel jusqu'à ce que vous puissiez le ramener à la maison. Cette mesure a été soigneusement expliquée à votre enfant.

Dans le cadre des directives du ministère de la Santé, les parents ou tuteurs sont contactés pour ramener leur enfant à la maison après l'école lorsque celui-ci présente des symptômes liés à la COVID-19 pendant un jour de classe. De plus, par mesure de précaution, les frères et sœurs ou autres membres du ménage qui fréquentent la même école ou une autre école sont tenus de rentrer chez eux et de s'isoler.

Les recommandations de Santé publique Ottawa concernant les tests de dépistage et la durée de l'isolement dépendent des symptômes de votre enfant.

**Santé publique Ottawa (SPO) vous conseille d'emmener votre enfant pour un test de dépistage de la COVID-19 si votre enfant a :**

- un symptôme quelconque de fièvre, de frissons, de nouvelle toux, d'essoufflement ou de perte de goût ou d'odorat;
- OU deux symptômes de mal de gorge, de nez bouché ou qui coule, de maux de tête, de nausées, de vomissements ou de diarrhée, ou de sensation générale de malaise

Les tests de dépistage peuvent être effectués sur rendez-vous dans un [centre d'évaluation](#), une clinique de soins COVID-19 ou un centre d'évaluation au volant, qui sont gérés par nos partenaires hospitaliers locaux. (Veuillez noter que le centre d'évaluation au volant ne teste pas les enfants de moins de 14 ans.) Le personnel du centre de dépistage peut vous conseiller sur le délai de réception des résultats de laboratoire à ce moment-là.

Votre enfant **doit rester en isolement à la maison en attendant les résultats du test de dépistage de la COVID-19** et ne peut pas aller à l'école en personne. Les frères et sœurs et autres [contacts étroits](#), comme les personnes vivant dans le même foyer, doivent **également s'isoler à la maison en attendant les résultats du test de votre enfant**.

Si votre enfant ne subit pas de test de dépistage, il ne peut retourner à l'école qu'après un **minimum de 10 jours**, s'il n'a pas de fièvre et si ses symptômes

s'améliorent depuis 24 heures. Les membres du ménage doivent s'isoler pendant 14 jours à partir du premier contact avec l'enfant malade.

Si le test de dépistage de la COVID-19 est négatif, votre enfant peut retourner à l'école 24 heures après la disparition des symptômes sans l'utilisation de médicaments réduisant la fièvre, ou 48 heures pour des symptômes de vomissements ou de diarrhée. Les membres du foyer peuvent immédiatement cesser de s'isoler, aller à l'école et travailler s'ils ne présentent pas de symptômes.

Santé publique Ottawa (SPO) conseille à votre enfant de s'isoler et d'observer s'il présente d'autres symptômes, notamment un mal de gorge, un nez bouché ou qui coule, un mal de tête, des nausées, des vomissements ou de la diarrhée ou un sentiment général de malaise.

Si aucun autre symptôme ne se manifeste, votre enfant peut retourner à l'école ou à la garderie sans avoir subi le test de dépistage de la COVID-19, et les contacts familiaux asymptomatiques peuvent mettre fin à leur auto-isolement lorsque :

- cela fait 24 heures et les symptômes de votre enfant (mal de gorge, nez bouché ou qui coule, maux de tête ou sentiment général de malaise) s'améliorent; OU
- cela fait 48 heures et les symptômes de nausées, de vomissements ou de diarrhée de votre enfant s'améliorent.

Si le test de dépistage de la **COVID-19 de votre enfant est positif**, SPO recevra les résultats directement du laboratoire et vous contactera pour vous donner des directives et des conseils supplémentaires. **Vous n'avez pas besoin d'appeler SPO ou l'école – SPO communiquera avec vous.**

Pour plus de renseignements :

Veillez consulter le site Web de SPO pour obtenir des renseignements sur les [symptômes](#), [l'autosurveillance](#), [l'auto-isolement](#) et le [dépistage](#) de la COVID-19.

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez appeler notre Centre d'information de santé publique d'Ottawa au (613) 580-6744 pour parler à une infirmière de santé publique.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Santé publique Ottawa